SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE

---=0Oo=---

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU MARDI 15 FEVRIER 2022

Convocation du 25/01/2022 **Présents**: Tous les membres

Sauf absente excusée : Maryline Texier (procuration de vote à Véronique Keller)

Secrétaire de séance : Aurore Schmitt

1/ Demande de l'Académie pour l'achat d'un téléphone portable pour la Directrice du groupe scolaire

Ces dernières années, les problématiques sanitaires et sécuritaires ont renforcé le besoin pour les directeurs(trices) d'école de disposer d'un téléphone portable au sein des écoles. Afin de faciliter le travail des directeurs(trices), et de garantir une meilleure réactivité en cas de problème de sécurité, l'Académie a décidé de doter chaque école du département d'un abonnement téléphonique dont le financement (carte SIM et abonnement) est pris en charge par la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Aussi est-il demandé aux collectivités de mettre à disposition des directeurs(trices) un téléphone portable dans lequel la carte SIM pourra être insérée.

Le conseil syndical valide, à l'unanimité, l'achat d'un téléphone portable chez Idinfo Valdahon pour un montant de 120 €.

2/ Courrier de Mme Myriam Meier

Le courrier envoyé par Mme Meier est lu au conseil syndical. Une réponse lui sera adressée par Mme la Présidente pour clarifier la position du syndicat concernant l'organisation des cérémonies.

3/ Point groupe scolaire

- Situation sanitaire: Denis Donzé explique les problématiques rencontrées depuis deux mois en raison de la situation sanitaire, en particulier les absences d'enseignantes et d'agents qu'il a fallu gérer au quotidien. Le syndicat remercie toutes les personnes qui ont prêté main forte pour effectuer les remplacements (agents du syndicat, personnel du périscolaire et personnes extérieures).
- Courrier de l'Académie concernant l'aide pour l'installation de capteurs CO2 : Etant donné la non-obligation de l'installation de ces capteurs, les membres ne souhaitent pas procéder à des achats dans ce domaine.

4/ Orientations budgétaires

- > Groupe scolaire : les enseignantes ont effectué les demandes de matériel suivantes :
 - Matériel de sport divers (ballons, jeux, cerceaux, cordes...) pour un montant d'environ 2000 €
 - 12 Chaises à 51 € soit un montant total de 612 €

Le conseil syndical valide ces investissements qui seront inscrits au budget 2022.

Employé intercommunal: étant donné le matériel/outillage déjà acheté en 2021, il n'est pas prévu d'autre investissement sur le budget 2022.

Patrimoine- cimetière de la Barêche : un devis pour un nouveau colombarium a été demandé aux Pompes Funèbres de Valdahon : montant 3956 € soit la répartition suivante de participation pour les communes : Lavans-Vuillafans 1661 €, Durnes 1107 €, Voires 673 €, Echevannes 515 €

Les quatre communes valident cet investissement qui sera inscrit au budget 2022.

<u>5/ CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) : avancée du dossier pour le groupe scolaire</u>

Gérard Peseux expose le dossier « territoire sobre en énergie » de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL).

Un dossier pour le groupe scolaire a été envoyé le 21/01/2022 en reprenant les coûts estimés dans l'audit énergétique réalisé en 2018 par le SYDED.

La CCLL a signé ce CRTE le 31/01/2022 : montant de l'aide de 1 million d'euros pour tous les dossiers dont 400 000 € pour la voirie et 600 000 € pour les autres dossiers.

Un échange a lieu entre les membres de l'assemblée pour la poursuite ou non des démarches pour le groupe scolaire. Une prise de contact du SYDED est envisagée pour mise à jour de l'audit ou maîtrise d'ouvrage.

6/ Employé intercommunal

Mr Benoît Kuntz, nouvel employé intercommunal, a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2021 pour un contrat de trois mois jusqu' à fin février.

Un entretien a eu lieu le 11 février avec les maires pour faire un premier bilan et lui donner leurs ressenti et consignes pour améliorer sa mission. Son contrat sera renouvelé pour 3 mois.

7/ Discussion sur l'idée d'une commune nouvelle

Un tour de table est réalisé afin de recueillir le ressenti de chacun des membres : échange fructueux, avis divers et beaucoup de questions sur la mise en place de cette commune nouvelle d'où la proposition de la Présidente d'organiser des rencontres avec les communes nouvelles déjà existantes et leurs représentants pour entendre leur retour d'expérience.

8/ Informations diverses

- ➤ Charges du bâtiment de Durnes pour l'employé intercommunal : la commune de Durnes a fourni l'état des charges 2021 (eau et électricité), montant total de 407.58 €. Selon la convention de mise à disposition qui a été signée, le remboursement sera effectué par le syndicat sur le budget 2022.
- ➤ <u>Projet extension caserne de Lavans-Vuillafans</u>: la Présidente expose le projet et informe qu'une réunion d'information sur les participations financières aura lieu le 11 mars avec le SDIS, le chef de centre et les maires des communes de l'ex-CCPO (Communauté de Communes du pays d'Ornans).
- Proposition d'installation d'un distributeur de pain sur le Plateau : la Présidente expose que la commune de Lavans-Vuillafans a proposé l'installation d'un distributeur de pain pour une période d'essai de six mois afin de voir si cela serait rentable et viable (service public rendu à la population). Une contribution des six communes aux frais de location de 60€/mois serait nécessaire. Les communes de Saules et Echevannes refusent de participer à cet essai.

- Entretien cimetière de la Barêche: il sera assuré par la commune de Voires pour l'année 2022. Mme Pitavy émet l'idée d'installer une bâche sous les gravillons des allées du cimetière afin de ralentir la pousse des mauvaises herbes.
- Le vote des budgets du syndicat aura lieu le mardi 15 mars 2022 à 20h00 en mairie de Voires.

La séance est levée à 22h10 La présidente, Véronique KELLER